



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 18 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 20), Adjoints, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Martine LESAGE, M. Olivier DUPORT et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Xavier GODART donne son pouvoir à M. Éric JOSEPH jusqu'à son arrivée, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS :

2025-39. CLASSE DE DÉCOUVERTE HISTOIRE - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROFIT DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE JACQUES PRÉVERT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CHEVRIER, enseignante en classe de CM2, Madame GUERRY, enseignante en classe de CM2 et Madame LEROUGE, enseignante en classe de CM1/CM2, sont parties en classe de découverte Histoire à Péronnes avec nuitées, du 12 au 14 mars 2025 avec 74 élèves.

Le montant du projet s'élève à 22 666,20 €.

Le coût par élève est de 306,30 €.

Quotient	Montant du quotient	% de participation de la commune en fonction du quotient familial	Participation complémentaire de la commune en fonction du quotient	Participation totale de la commune	Reste à la charge de la famille
A1	Supérieur à 2872 Euros	0,00 %	0,00 €	77,00 €	229,00 €
A2	Compris entre 1 610 et 2 871 Euros	8,00 %	18,00 €	95,00 €	211,00 €
B	Compris entre 1 254 et 1 609 Euros	17,00 %	39,00 €	116,00 €	190,00 €
C	Compris entre 1095 et 1 253 Euros	25,00 %	57,00 €	134,00 €	172,00 €
D	Compris entre 940 et 1094 Euros	33,00 %	76,00 €	132,00 €	153,00 €
E	Compris entre 781 et 939 Euros	41,00 %	94,00 €	171,00 €	135,00 €
F	Compris entre 624 et 780 Euros	50,00 %	115,00 €	192,00 €	114,00 €
G	Compris entre 468 et 623 Euros	58,00 %	133,00 €	210,00 €	96,00 €

H	Compris entre 310 et 467 Euros	67,00 %	153,00 €	230,00 €	76,00 €
I	Inférieur à 309 Euros	75,00 %	172,00 €	249,00 €	57,00 €
HC	Hors commune	0,00 %	0,00 €	0,00 €	306,30 €

Monsieur le Maire précise que la coopérative scolaire élémentaire Jacques Prévert a porté financièrement l'opération en centralisant les versements des participations des familles et de la Ville d'Ormes.

Il est donc nécessaire de verser à la coopérative scolaire élémentaire Jacques Prévert, une participation correspondant à la différence entre la participation des familles (calculée selon le quotient familial) et le coût total du séjour.

Compte tenu des quotients des familles et de la participation des familles, le montant de la participation de la Ville d'Ormes est de 9 526,00 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'octroi d'une participation financière d'un montant de 9 526,00 € au profit de la coopérative scolaire élémentaire Jacques Prévert.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 juin 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 26 juin 2025.

Publié ou notifié le : 26 juin 2025.

